

et qu'au cas où ils seraient anoblis, eux et leurs descendants seraient obligés de briser leurs armoiries d'une barre dite de *bâtardise*, qui les distinguait d'avec celles des nobles légitimes. Les lettres de noblesse qui leur étaient concédées devaient, d'après le règlement sur les tailles de 1634, être vérifiées en la cour des aides, les procureurs généraux entendus et les procureurs syndics indemnisés; autrement les bâtards, leurs veuves et leurs enfants étaient imposés.

De ces divers règlements il ressortait que la *bâtardise* faisait perdre au bâtard la noblesse de son père. Il n'y avait d'exception qu'à l'égard des bâtards reconnus des rois et des princes; les premiers naissaient princes, les seconds gentilshommes.

La légitimation d'un bâtard, par le mariage subséquent de son père, lui conférait la noblesse et tous les droits des enfants nobles légitimes; mais un bâtard légitimé par lettres du roi ne pouvait pas même jouir du droit de patronage accordé à sa famille; ainsi jugea le parlement de Paris en 1719, bien que certains jurisconsultes, entre autres d'Argentré, professassent une opinion contraire.

Il était d'usage, à la cour des aides de Paris, de refuser la noblesse aux bâtards des gentilshommes, malgré leur légitimation par lettres, à moins que ces lettres ne contiennent en termes formels l'anoblissement, la légitimation pure et simple n'étant pas considérée comme suffisante pour confirmer la noblesse.

Toutefois, les coutumiers des diverses provinces jugeaient la question, chacun de façon différente: ainsi la coutume de Normandie était d'accord avec celle de Paris, et celle de Lorraine continuait aux enfants naturels des gentilshommes les privilèges de la noblesse.

L'empereur Napoléon I^{er}, par son décret du 1^{er} mars 1808 instituant les majorats, dérogea à l'ancienne jurisprudence établie par l'édit de 1600, en autorisant la transmission de ces majorats et l'hérédité des titres à la descendance directe et légitime, naturelle et adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Cette jurisprudence nouvelle est confirmée par l'empereur Napoléon III, puisque le décret qui confère au général Pélissier le titre de duc de Malakoff appelle à la succession de ce titre, ainsi qu'à la dotation qui l'accompagne, l'aîné des enfants naturels, au défaut des légitimes.

BÂTARDOU s. m. (bâ-tar-dou). Nom donné, dans quelques pays du centre de la France, à la ficelle dont on se sert pour amorcer les fous.

BATATE s. f. (ba-ta-te). Bot. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, formé aux dépens du genre *liseron*, et dont l'espèce type est la batate comestible: *La batate se multiplie par les racines*. (V. de Bomare.) On dit plus souvent PATATE.

— **Encycl.** La *batate* (*batatas edulis*, de Choisy; *convolvulus batatas*, de Linné), désignée aussi sous les noms vulgaires de *patate*, *artichaut de l'Inde*, *truffe douce*, *cambare*, *cananga*, *igname*, etc., est originaire des régions intertropicales. Cultivée depuis longtemps dans nos jardins maraichers, elle a donné naissance à d'assez nombreuses variétés, qui diffèrent par le volume, la forme et la couleur des racines. Cette plante présente des propriétés économiques dignes d'attention; appétissante et nutritive, elle fournit, par ses racines, ses feuilles et ses jeunes pousses, des aliments sains et agréables. Les premières contiennent une féculle de qualité supérieure; on peut aussi en obtenir du sucre cristallisable; mais on les emploie surtout comme aliment, après les avoir préparées de diverses manières. Sous le rapport médical et hygiénique, la *batate* convient beaucoup aux estomacs faibles, aux enfants, aux vieillards, aux malades et aux convalescents. Enfin, toutes les parties de cette plante constituent une excellente nourriture pour les animaux domestiques. La *batate* a été introduite en Europe vers la fin du xvi^e siècle; mais cette culture n'a jamais été bien entendue, parce que ses procédés étaient assez compliqués, ses produits fort incertains et toujours d'un prix élevé. Dans ces dernières années, on a perfectionné cette culture en la simplifiant. La *batate* croît à peu près dans tous les sols; mais elle préfère ceux qui sont profonds et frais. Les graines mûrissent rarement sous nos climats, on la multiplie de boutures, de stolons et de couplants. Les tubercules ne se comportent pas toujours de la même manière; tantôt ils sont très-rapprochés du sol, et les uns des autres; tantôt ils sont éloignés entre eux et profondément enfoncés. La récolte a lieu ordinairement dans le courant de juillet; quelques jours avant de recueillir les tubercules, on coupe les tiges à 25 centimètres du sol, pour les donner aux bestiaux. Quelquefois on a une seconde récolte en octobre.

BATAUCAULON s. m. (ba-to-kô-lon — du gr. *batos*, buisson; *kaulos*, tige). Bot. Section du genre *mimosa*.

— Moll. Grande espèce de patelle.

BATAULE s. f. (ba-to-le). Sorte de graisse ou de beurre végétal, appelé aussi *beurre de bambouc*, et que l'on retire d'un arbre qui croît au Sénégal.

BATAVA CASTRA, ville de l'ancienne Germanie, en Vindélicie (Bavière actuelle), sur

l'Ister (Danube). C'est aujourd'hui la ville de Passau.

BATAVE (RÉPUBLIQUE), nom que prirent les Pays-Bas constitués en république, de 1795 à 1806. V. HOLLANDE.

BATAVES, ancien peuple germanique, qui, par suite de troubles intérieurs, vint se fixer, longtemps avant César, aux embouchures du Rhin. Le centre principal du pays où ils s'établirent était l'*insula Batavorum* (île des Bataves), décrite par César et qui avait pour limites la Meuse, l'Océan et l'embouchure occidentale du Rhin. Outre cette île, et à une époque postérieure, tout le pays situé plus au nord, depuis l'Yssel et le lac Flevis (Sudersée) jusqu'à la mer, fut compris, dans une acception plus étendue, sous le nom de *Batavia*, lorsque Drusus eut changé l'embouchure du Rhin par sa fameuse Fossa Drusiana, canal qui devint l'embouchure principale de ce fleuve.

« Les Bataves, dit Tacite, sont Cattes d'origine, et ils quittèrent leur pays à la suite d'une guerre civile, pour s'avancer vers l'Océan. Les Romains ne les chargent pas de taille et d'impôts; ils les réservent pour le combat, comme le fer et les armes. » D'après quelques récits fabuleux ou légendaires, un certain Batos aurait été, lors de l'émigration, le chef des Bataves, auxquels il aurait donné son nom; quelques poètes hollandais l'ont pris même pour héros de leurs fictions. Malgré ces fictions poétiques, quelques écrivains pensent que les Bataves portaient d'abord le nom de *Batti*, auquel on joignit, après leur émigration dans les marécages du Rhin, la syllabe *av*, qui signifiait eaux et marécages. Le pays où ils vinrent s'établir était désert, et on conjecture que ses premiers habitants s'étaient joints aux Ciméres et aux Teutons lorsque ceux-ci se présentèrent vers le Midi. V. BATAVES (île des).

Au point de vue religieux, moral et politique, les Bataves devaient ressembler beaucoup aux peuples de la Germanie, dont ils tiraient leur origine. Les auteurs latins, qui seuls peuvent nous renseigner sur les peuples germaniques, rendent unanimement témoignage à la bravoure des Bataves; leur cavalerie surtout, armée à la légère et habitée à traverser les fleuves à la nage, fut très-utile aux Romains dans leurs guerres. Les Bataves n'avaient point de rois, mais des chefs d'armée (*duces*), élevés sur le pavois par une élection unanime, et des familles plus éminentes que les autres, parce que la gloire des ancêtres passait de ceux-ci à leurs descendants. Outre les armes dont se servaient les autres peuples germaniques, ils avaient des machines de siège, des échelles pour escalader les murs, et même des tours mobiles qui servaient à la défense de leurs remparts; ils se servaient aussi de javelots et d'arcs, que ne connaissaient pas les autres tribus germaniques. Ils plaçaient des oiseaux et d'autres ornements sur leurs casques, et, pour musique militaire, se servaient d'une espèce de cor de chasse. Les Caninéfates, une des tribus bataves, étaient particulièrement puissants sur mer, et il y avait un grand nombre de Bataves parmi les matelots que les Romains entretenaient sur le Rhin.

La ville éternelle faisait encore plus de cas des Bataves que des autres Germains, à cause de leur haute stature et de leur blonde chevelure; aussi les cosmétiques destinés à teindre en blond les noirs cheveux des Romains s'appelaient-ils *crème batave*.

L'histoire de ce peuple, comme celle de tous les peuples de l'Europe septentrionale, nous est tout à fait inconnue avant la conquête romaine; mais quand Rome eut étendu sa puissance sur les Gaules et sur une partie de la Germanie, les Bataves jouèrent un rôle important dans la vie militaire de l'empire romain. Ce furent des cohortes bataves qui, rangées sous les drapeaux de César, firent les premières charges à cette grande bataille de Pharsale, qui assura la victoire de César sur Pompée. A la bataille d'Actium, ils se trouvaient aussi sur la flotte romaine, et les empereurs avaient tant d'estime pour eux qu'ils les admettaient dans les cohortes prétoriennes, chargées de veiller à la sûreté de leur personne. Enfin, quand Agricola soumit la Grande-Bretagne, les Bataves l'aiderent puissamment dans la conquête de ce pays. Plus tard, traités en esclaves par les lieutenants romains envoyés dans leur pays, ils profitèrent des dissensions intestines des Romains pour recouvrer leur indépendance. Après la mort de Néron, un des principaux de leur nation, Civilis, se mit à leur tête; il fut l'âme de cette insurrection gallo-romaine qui, au nom de Vitellius, prit les armes contre Vespasien, et dont le but était d'établir un empire gaulois, ou indépendant de Rome, ou maître de la ville éternelle. Vespasien, délivré de Vitellius, eut besoin d'une année encore pour comprimer la révolte et forcer les Bataves à accepter une paix honorable. Ce peuple resta longtemps ensuite allié fidèle du peuple romain. Septime-Sévère traita les Bataves avec la plus grande faveur, et ils contribuèrent beaucoup à la victoire que Julien, surnommé l'Apostat, remporta près de Strasbourg. Ils rendirent, plus tard encore, de grands services à l'empereur Théodose, et passèrent enfin sous la domination des Francs. Sous les Mérovingiens, ils furent rattachés de nom au royaume d'Aus-

trasie; sous les Carlovingiens, les anciens noms disparurent, et tous les pays eurent des ducs ou des comtes. L'île des Bataves, centre de leur résidence, fit partie, sous diverses appellations, des Pays-Bas. V. ce mot.

BATAVES (île des), la *Batavorum insula* des Romains, appelée *Bommeler-Waard* par les Hollandais, delta de 29 kil. de long sur 9 kil. de large, formé par la branche du Rhin tombant près de Leyde dans la mer du Nord, par le Vahal et la Meuse. Cette contrée, qui forme une partie de la Hollande, et où se sont élevées tant de cités populeuses et florissantes, a été transformée par l'activité industrielle de ses habitants. Voici comment en parle un auteur du xii^e siècle, Eumène, originaire de la ville d'Autun: « Cette terre n'est point à proprement parler une terre, elle est tellement imbibée d'eau, que non-seulement les parties manifestement marécageuses cèdent sous les pieds qui les pressent et les font plonger, mais que les endroits même qui paraissent plus fermes tremblent et chancellent sous les pas. »

BATAVE s. m. (ba-ta-ve). Ornith. Variété de pigeon à long cou.

BATAVIA s. f. (ba-ta-vi-a). Hortie. Variété de laitue.

BATAVIA, ville de l'Océanie, capitale de l'île de Java et de toutes les possessions néerlandaises des Indes orientales, sur une baie de la côte N.-O. de l'île, à l'embouchure du Jakatra, appelé aussi Tjiliwong, avec un port fortifié; par 6° 12' de lat. S., et 104° 33' de long. E. 150,000 hab., parmi lesquels on compte 4,000 Européens. Le reste de la population se compose d'indigènes, de Chinois et d'Arabes. Résidence du gouverneur général; place de guerre défendue par une citadelle et quelques batteries; port militaire avec arsenal. Siège de la haute cour de justice, d'un préfet apostolique; consulats de France et des États-Unis; banque; théâtre; Société des arts et des sciences très-florissante. L'industrie, peu importante à Batavia, est presque entièrement exercée par les Chinois, partie la plus active de la population; en revanche, c'est la première ville de l'Océanie sous le rapport commercial. La rade, qui forme le port, est abritée par plusieurs îlots contre la mousson du N.-O. et offre un bon mouillage; cependant les navires de plus de 300 tonneaux sont obligés de jeter l'ancre à environ 2 kil. du rivage. Il sort annuellement de Batavia environ 1,500 navires, dont les deux tiers environ sont néerlandais; les principaux articles du trafic sont les épices, le riz, le café, les sucres, l'indigo, les bois de teinture, le thé et la poudre d'or. Le chiffre des exportations de cette place de commerce égale à peu près celui de ses importations, qui dépasse 60 millions de francs.

Batavia, fondée en 1621 par l'amiral hollandais Jean Koen, sur les ruines de la ville malaise de Jakatra, est bâtie sur un sol bas et marécageux, coupé de nombreux canaux. Elle se compose de deux parties: la vieille ville ou ville basse, qui était autrefois un foyer d'émanations pestilentielles, mais qui a été assainie par les soins des gouverneurs Daendels et van Capellen; et la nouvelle ville, formée de maisons spacieuses et bien aérées, séparées les unes des autres par des cours et de beaux jardins, qui en font un séjour des plus agréables. C'est là, principalement dans le quartier appelé Weltevreden, que les riches Européens ont aujourd'hui leurs somptueuses demeures; l'ancienne Batavia a été abandonnée aux Malais et aux Chinois; le négociant européen n'y a conservé que ses bureaux, auxquels il se rend vers dix heures du matin, et qu'il se hâte de quitter vers quatre heures, pour retourner à Weltevreden, où il retrouve la fraîcheur dont il a été privé pendant la journée. Après avoir traversé ce quartier aristocratique, on arrive sur la route de Beutenzorg, où l'on admire le magnifique château du gouverneur, et où se trouve le jardin botanique, l'un des plus riches du globe. Parmi les édifices remarquables de Batavia, nous devons mentionner l'église luthérienne, le grand hôpital militaire, la Bourse et la Banque de Java. Depuis sa fondation, cette ville est toujours restée possession hollandaise, excepté de 1811 à 1816, période pendant laquelle Batavia fut entre les mains des Anglais. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York, à l'E. de Buffalo et à l'O. d'Albany, sur le chemin de fer de Buffalo à Rochester; 4,500 hab.

BATAVIQUE adj. f. (ba-ta-vi-ke — rad. *batave*). Phys. Usité seulement dans l'expression *Larmes bataviques*. Gouttes de verre terminées par une pointe très-déliée, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans un vase plein d'eau froide. Elles sont ainsi appelées, parce qu'elles furent inventées à Leyde, en Hollande.

— **Encycl.** Quand on casse l'extrémité de la pointe d'une *larme batavique*, toute la masse se réduit en poussière, en produisant une légère détonation. Ce phénomène est dû à ce que, par suite du refroidissement brusque de la pièce, les molécules intérieures se trouvent dans une sorte d'équilibre forcé, qui est simplement maintenu par la solidarité de celles de la surface, et qui est rompu aussitôt que l'on opère une solution de continuité quelconque dans l'enveloppe. Les *larmes bataviques* se nomment aussi *gouttes du prince Robert*.

BATAVODURUM, ville ancienne des Bataves, dans la Germanie deuxième, entre la Meuse et le Wahal. On ne sait pas exactement à quelle position moderne correspond cette ville. Quelques auteurs pensent qu'elle était située sur l'emplacement de la petite ville hollandaise de Wyck-Durstend.

BATAVORUM INSULA, nom latin du *Bommeler-Waard*.

BATAVORUM OPPIDUM, ville ancienne du pays des Bataves. Aujourd'hui Batenbourg, sur la Meuse.

BATAYOLE s. f. (ba-ta-io-le). Mar. Montant qui supportait autrefois les lisses ou garde-fous, les passavants, les frontaux.

BATBIE (Anselme-Polycarpe), juriste, économiste français, né à Seissan en 1828. Reçu, au concours, auditeur au conseil d'État en 1849, il soutint, l'année suivante, sa thèse de docteur en droit à la faculté de Paris, fut nommé, en 1852, professeur suppléant à la faculté de droit de Dijon, et passa bientôt après, avec la même qualité, à celle de Toulouse, où il professa le droit administratif comparé, de 1854 à 1856. Appelé à Paris en 1857, il enseigna également le droit administratif, et il reçut en 1860, du ministre de l'instruction publique, la mission d'aller étudier en Allemagne, en Belgique et en Hollande l'organisation de l'enseignement du droit public. De retour de cette mission, il fit paraître une étude sur *Turgot, économiste, philosophe et administrateur* (1861, in-8°), à laquelle l'Institut a décerné le prix Léon Faucher, c'est-à-dire le prix institué par M^{me} Léon Faucher, pour perpétuer le souvenir de son mari. La même année, il commençait la publication, aujourd'hui menée à terme, des premiers volumes de son *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*. Ce traité, qui est l'une des grandes œuvres de la vie déjà bien remplie du jeune professeur, est considéré, par les critiques qui ont autorisé pour traiter de ces matières, comme bien supérieur à toutes les précédentes publications de ce genre. Plus heureux que ses devanciers, M. Batbie a su faire une équitable part à la théorie et à la jurisprudence, et il a évité de trop sacrifier soit à l'une, soit à l'autre. Mieux que personne, il a su réaliser l'alliance intime qui doit exister entre la doctrine et la pratique, et il a fait admirablement ressortir les trois éléments irréductibles auxquels aboutissent toutes les classifications du droit public: 1° les personnes, ou le sujet du droit; 2° les choses, ou l'objet du droit; 3° les manières d'acquiescer. Afin de rendre son travail aussi complet que possible, M. Batbie y a joint des comparaisons avec les législations étrangères. En ce qui concerne l'Angleterre, il est à regretter que le savant professeur, qui, au moment où il écrivait son ouvrage, ne connaissait les institutions politiques de ce pays que de seconde main, et ne pouvait encore lire un livre de droit politique en anglais, ait accepté, sur le mécanisme des institutions représentatives, sur la pratique du droit de réunion et de la liberté de la presse dont ce pays est en possession, les affirmations et appréciations des circulaires et manifestes de M. de Persigny, comme des vérités historiques et juridiques bien établies. L'œuvre de M. Batbie aura assurément plus d'une édition, et il est probable qu'en revenant sur ce sujet, ses études et ses jugements personnels y tiendront beaucoup plus de place que les études et appréciations de l'homme d'État qu'il a un instant été amené à prendre pour guide et pour maître en histoire et en pratique du droit constitutionnel. Sur le terrain de l'économie politique, M. Batbie est libre-échangiste. En principe, il repousse les monopoles et se prononce pour la concurrence, n'admettant pas que la réglementation en ces matières vaille mieux que la liberté. Il est contre toute intervention administrative et gouvernementale. A ses yeux, les subventions de l'État, la prohibition, la protection, la pénalité et les amendes ne sont pas des remèdes à employer.

En dépit des railleries dont la maxime *laissez faire, laissez passer* a été l'objet, de la part de ceux qui en font la caricature pour s'épargner la peine de la comprendre, M. Batbie tient pour elle. Il fait observer que ces railleries portent, en définitive, sur la liberté du travail et de l'industrie. L'œuvre de M. Batbie est en voie de pénétrer dans le monde politique et officiel; ses vues y ont été assez bien goûtées pour que, lors de la création d'une chaire d'économie politique à l'École de droit de Paris en 1864, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, ait cru devoir le désigner au choix de l'empereur. M. Batbie est membre de la Société d'économie politique de Paris. Il prend part aux discussions les plus importantes de cette société, et parmi les résumés de discours que publie chaque mois sur cette société le *Journal des Économistes*, les siens sont au nombre de ceux qui renferment un enseignement sérieux et de bon aloi. En dehors de sa chaire de professeur, M. Batbie a fait encore des cours populaires d'économie politique à l'amphithéâtre de l'École de médecine et à la Sorbonne. Ses *Lectures* sur Voltaire et l'Homme aux quarante écus ne paraissent pas avoir été aussi bien accueillies par le public mêlé qui vient aux conférences de la Sorbonne, que le sont les leçons du professeur par les élèves de quatrième année de l'École de droit.

M. Batbie a écrit, en collaboration, un ou-